Texte :

**Il** s’agit bien, dans l’abolition, d’un choix fondamental, d’une certaine conception de l’homme et de la justice. Ceux qui veulent une justice qui tue, ceux-là sont animés par une double conviction : qu’il existe des hommes totalement coupables, et qu’il peut y avoir une justice sûre de son infaillibilité au point de dire que celui-là peut vivre et que celui-là doit mourir.

 A cet âge de ma vie, l’une et l’autre affirmation me paraissent également erronées. Aussi terribles, aussi odieux que soient leurs actes, il n’est pas d’hommes en cette terre dont la culpabilité soit totale et dont il faille pour toujours désespérer totalement. Aussi prudente que soit la justice, aussi mesurées et angoissées que soient les femmes et les hommes qui jugent, la justice demeure humaine, donc faillible.

 Et **je** ne parle pas seulement de l’erreur judiciaire absolue, quand, après une exécution, il se révèle, comme cela peut encore arriver, que le condamné à mort était innocent et qu’une société entière devient ainsi collectivement coupable. Je parle aussi de l’incertitude et de la contradiction des décisions rendues qui font que les mêmes accusés, condamnés à mort une première fois, dont la condamnation est cassée pour vice de forme, sont de nouveau jugés, bien qu’il s’agisse des mêmes faits, échappent à la mort, comme si, en justice, la vie d’un homme se jouait au hasard d’une erreur de plume d’un greffier. Ou bien tels condamnés, pour des crimes moindres, seront exécutés, alors que d’autres, plus coupables, sauveront **leur** tête à la faveur de la passion de l’audience, du climat ou de l’emportement de tel ou tel.

 Cette sorte de loterie judiciaire est intolérable. Le plus haut magistrat de France, M. Aydalot, disait qu’à la mesure de sa hasardeuse application, la peine de mort lui était devenue, à lui magistrat, Insupportable. Parce qu’aucun homme n’est totalement responsable, parce qu’aucune justice ne peut être absolument infaillible, la peine de mort est moralement inacceptable.

**Robert Badinter, Garde des sceaux, ministres de le Justice.**

**Discours à l’assemblée nationale sur l’abolition de la peine de mort, 17 septembre 1981.**

**Questions**

**I. Compréhension**

1. Robert Badinter se soulève contre un fait. Lequel ?

Justifiez votre réponse par une phrase du texte.

2. « Il s’agit bien, dans l’abolition, d’un choix fondamental ». Le mot souligné veut dire :

 Application.

 Annulation.

 Affirmation.

\*Recopiez la bonne réponse.

3. « Justice demeure humaine, justice qui tue, erreur judiciaire, infaillibilité, incertitude, justice sûre »

Classez les mots et expressions ci-dessus selon qu’ils précisent l’idée de (s) :

 Robert Badinter :.........................., ................................., ......................

 Autres : ............................. , .............................. , ...............................)

4. Relevez dans le troisième paragraphe deux mots et une expression appartenant au champ lexicale de « la peine de mort ».

5. Pour quelles raisons faut-il supprimer la peine de mort ? (Citez deux raisons).

6. Que remplacent les pronoms soulignés dans le texte ? (il, je, leur)

7. L’auteur s’implique-t-il dans le texte ? Justifiez votre réponse en relevant trois indices différents.

8. « Parce qu’aucune justice ne peut être absolument infaillible ».

 Quel est le rapport logique exprimé dans la phrase ci-dessus ?

 Réécrivez la phrase ci-dessus de façon à employer un autre articulateur choisi dans la liste suivante : « afin de/ bien que/ en effet ».

9. Complétez le passage ci-dessous à l’aide des mots de la liste suivante : (abolition, plaide, peine de

mort, adversaire, Robert Badinter, criminelle).

.....................est un avocat français qui annonce à l’assemblée nationale qu’il est un ................. De la .........................et qu’il .................pour son ......................... Il pense que c’est une solution ...........................

10. Ce texte est :

 Un réquisitoire au nom d’un adversaire de la peine de mort.

 Un débat entre les défenseurs et les adversaires de la peine de mort.

 Un réquisitoire au nom d’un avocat en faveur de la peine de mort.

Recopiez la bonne réponse.

 **II. Production écrite :**

Vous avez aimé ce texte et vous voulez le faire découvrir à vos camarades. Rédigez-le compte rendu objectif de ce texte qui sera mis à la disposition de vos camarades dans le journal scolaire de votre établissement.